

Le Comité Social Economique (CSE)

Ses missions sont :

- Assurer l'expression collective des agents afin de permettre de prendre en compte leurs intérêts dans les décisions prises pour
 - o La situation économique de France Travail
 - o L'organisation du travail
 - o Les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité
 - o Gérer les activités sociales et culturelles grâce aux subventions de fonctionnement versées par France Travail

VOS ELUS-ES CSE



VOTRE REPRESENTANT SYNDICAL AU CSE

Vincent KERLOUEGAN snu-bfc.kerlouegan@francetravail.fr

Les Représentants de Proximité (RP)

Ils sont :

- Un relais entre les agents, le CSE, la CSSCT
- Force de propositions en cas de réclamations individuelles et collectives sur les questions liées à la santé et à la sécurité au travail, les conditions et l'organisation du travail, la qualité de vie au travail.

Ils échangent avec le directeur territorial ou un représentant de la direction habilités tant que nécessaire et au minimum une fois par trimestre.

VOS REPRESENTANTS DE PROXIMITE



La Commission Santé Sécurité, Conditions de Travail (CSSCT)

Elle a un rôle d'expertise, de prévention et de veille sur ces sujets. Elle prépare les travaux et délibérations du CSE relatifs à ses attributions

VOTRE ELUE CSSCT

Sylvie SELARIES sylvie.selaries@francetravail.fr

Les délégués syndicaux

Ils représentent le syndicat auprès de l'employeur pour lui formuler des propositions, des revendications ou des réclamations. Ils assurent par ailleurs l'interface entre les agents et le SNU-BFC.

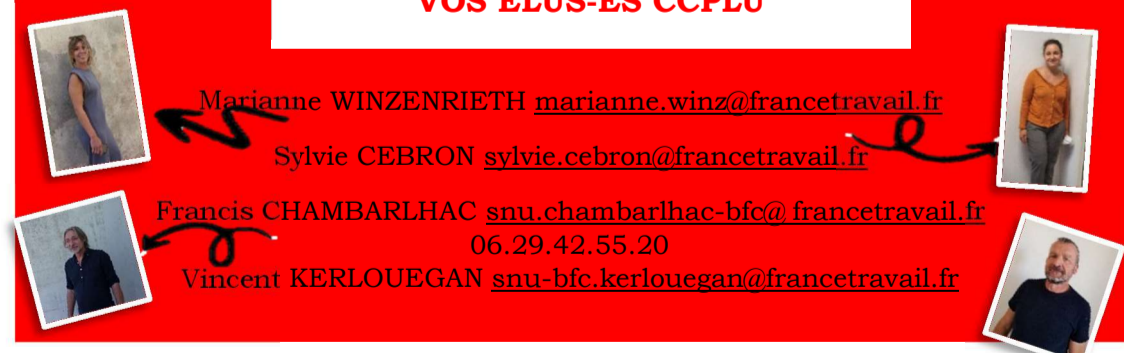
VOS DELEGUE(E)S SYNDICALES / SYNDICAUX



La commission consultative paritaire locale (CCPLU)

Spécifique aux agents publics, elle peut être saisie pour émettre un avis sur les refus individuels : formations, congés, temps partiel, reclassement, licenciement pour inaptitude.

VOS ELUS-ES CCPLU



Retrouvez-nous sur :

- snubfc.fr ;
- facebook.com/snubfc



Vous pouvez également nous contacter par mail à syndicat.SNU-BFC@francetravail.fr